



Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 26 JUIN 2025

Délibération n° : CA_2025_16

Objet : Approbation du PV du CA du 12 février 2025

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 26 juin 2025 à 14h00 dans la salle du conseil de la mairie de la Cavalerie, située place de la mairie, 12 230 la Cavalerie, et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : M. Christophe LABORIE avec pouvoir de Mme Christine PRESNE et Mme Hélène RIVIERE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER avec pouvoir de M. Gilles CHASSARY

Pour le Département de l'Hérault : M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Gaëlle LEVEQUE.

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU avec pouvoir de M. Denis BERTRAND.

Assistaient à la réunion :

Mme Réjane PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente, Mme Claire PIQUET et Mme Paula LORENTE, stagiaires à l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Christine PRESNE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Gaëlle LEVEQUE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Luc FALIP, Mme Marie PASSIEUX, M. Denis BERTRAND, Mme Valérie FABRE.

Chaque membre a reçu, parmi les rapports relatifs au présent conseil, le procès-verbal de la réunion précédente du Conseil d'Administration qui s'était tenue le mercredi 12 février 2025 à 14h30 dans la salle du conseil de la mairie du Caylar, située Mail du Terral, 34 520 le Caylar, et par visioconférence, sous la présidence de M. Jacques RIGAUD, Président par intérim de l'EICC.

Aucune remarque n'a été formulée par oral ou par écrit sur ce procès verbal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès verbal de la séance du conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes du 12 février 2025, figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 14 /08/2025
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes



Laurent SUAU

- Transmise au représentant de l'État le : 19/08/25
- Publiée le : 20/08/25

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2025 À 14H30
A LA MAIRIE DU CAYLAR (34) ET EN VISIOCONFÉRENCE**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 février 2025 à 14h30 dans la salle du conseil de la mairie du Caylar, située Mail du Terral, 34 520 le Caylar, et par visioconférence, sous la présidence de M. Jacques RIGAUD, Président par intérim de l'EICC.

Le quorum (s'agissant d'un CA électif de l'exécutif, les 2/3 des membres en présentiel, soit 11 élus) a été atteint.

Mme Valérie FABRE, plus jeune des membres, a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, M. Claude ASSIER et Mme Hélène RIVIERE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER avec pouvoir de M. Gilles CHASSARY

Pour le Département de l'Hérault : M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, M. Christophe MORGO.

Pour le Département de la Lozère : Mme Valérie FABRE, Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND et M. Laurent SUAU

Assistaient à la réunion : Mme Valérie FUSCIEN, sous-préfète de Florac, M. Marc SCHWANDER, chef du service de gestion comptable de la DDFIP de la Lozère, M. François RICHAUD-EYRAUD, conseiller aux décideurs locaux, M David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARETS, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault (en visioconférence), M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, Mme Emilie GRAL, M. Patrick MALAVIEILLE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Luc FALIP.

M. le Maire du Caylar, Jean TRINQUIER, accueille les membres du Conseil d'Administration.

Jacques RIGAUD, Président par intérim de l'Entente, introduit la séance. Il rappelle l'élection de Sophie PANTEL en tant que Députée de la Lozère à la suite des élections législatives anticipées de l'été 2024. Il remercie Mme Pantel pour le travail effectué en tant que Présidente de l'Entente. Il remercie également Madame la sous-Préfète de Florac pour son soutien, ainsi que l'équipe de l'Entente pour avoir assuré la continuité du service pendant la période de vacance de Présidence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Elections au CA de l'EICC : Présidence, vice-Présidences, membres du Bureau

Jacques RIGAUD procède à l'appel des candidatures au poste de Président.e de l'EICC. Laurent SUAUA, conseiller départemental du canton de Mende nord et Président du conseil départemental de la Lozère, est le seul candidat. Les conseillers se prononcent à l'unanimité en faveur d'un vote à main levée. Laurent SUAUA est élu à l'unanimité. Il préside la suite des débats.

Laurent SUAUA remercie les conseillers départementaux pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il remercie Jacques RIGAUD pour avoir assuré l'intérim pendant une période assez longue du fait de la difficulté de trouver une date qui convienne aux 4 PCD pour leur rencontre préalable au CA. Il remercie également Mme la sous-Préfète et l'équipe de l'Entente qui s'est mobilisée pour assister au CA. Il découvre les enjeux spécifiques au Bien UNESCO. Définir ensemble de façon concertée les orientations stratégiques que l'on souhaite pour ce bien constitue un challenge pour lequel on a besoin de toutes les bonnes volontés, malgré des sensibilités qui peuvent être différentes selon les territoires. La rencontre préalable des PCD a permis de dégager des compromis, notamment un retour au principe d'une présidence tournante. Ainsi, il a été entendu que la Lozère prendrait la présidence en 2025-2026, puis que ce serait le tour de l'Aveyron en 2027-2028. Il a également été décidé de ramener la dotation annuelle à 70 000 € en 2025. Néanmoins, il souligne le fait que la protection, la valorisation et la transmission de ce patrimoine de renommée internationale et qui s'est constitué au fil des siècles nécessitent des moyens.

Il est ensuite procédé à la désignation des 3 vices-présidents, en établissant un ordre de priorité. Sont élus à l'unanimité :

- Jacques RIGAUD (34), premier vice-Président
- Christine PRESNE (12), deuxième vice-Présidente
- Martin DELORD (30), troisième vice-Président

Il est enfin procédé à la désignation des membres du Bureau. Sont réélus à l'unanimité :

- Claude ASSIER (12)
- Ghislain CHASSARY (30)
- Gaëlle LEVEQUE (34)
- Michèle MANOA (48)

3. Modification du Règlement Intérieur du CA de l'EICC (Présidence tournante)

Depuis la création de l'Entente en 2012, la Présidence est restée uniquement lozérienne.

Hélène MEUNIER revient sur un fonctionnement qui s'est avéré problématique à une période donnée. La gestion de cette structure interdépartementale se heurte régulièrement à des difficultés d'agenda et de quorum, qui mettent la structure en difficulté. Le fait que la présidence n'ait pas tourné fait partie des raisons pour lesquelles certaines personnes ne s'impliquent pas dans l'Entente.

Laurent SUAUA propose de valider le principe d'une présidence tournante, avec un pas de 2 ans, même si cela peut engendrer des difficultés de gestion au quotidien lors des phases de transition et des coûts supplémentaires qui restent marginaux.

Michèle MANOA suggère un pas de temps d'un an et demi qui permettrait aux 4 départements de tourner sur un mandat de 6 ans.

Jacques RIGAUD estime qu'il faut respecter les termes de l'accord entre les 4 PCD, quitte à réévaluer la situation à l'approche des élections de mars 2028.

Hélène MEUNIER estime que cette délibération pose un principe qui s'inscrit dans une démarche d'ouverture. Il s'agira de voir comment la mettre en application de manière pragmatique.

Valérie FUSCIEN valide également le principe d'une présidence tournante, sans préciser la durée à ce stade, qui pourrait être à terme calée sur un demi-mandat (3 ans).

Christine PRESNE considère qu'il faut faire table rase des difficultés de fonctionnement évoquées pour aller de l'avant.

Ségolène DUBOIS rappelle que pour faciliter l'atteinte du quorum, deux délibérations ont été successivement adoptées : le recours à la visioconférence en 2022 et la prise en compte des pouvoirs en 2023 (avec 1 pouvoir par élu présent, attribué au sein d'un même département, pour garantir la représentation des 4 départements).

David MINERVA précise que 2 périodes de 2 ans permettent d'atteindre les élections de mars 2028, on pourra à ce moment-là s'entendre sur la durée du mandat suivant.

La réintroduction dans le règlement intérieur du principe d'une présidence tournante est validée à l'unanimité.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Ségolène DUBOIS présente le rapport sur le DOB 2025 envoyé préalablement à la séance (rapport n°4), qui retrace de façon détaillée la situation de l'Entente en termes de recettes/dépenses en fonctionnement et en investissement depuis sa création en 2012.

Marc SCHWANDER revient sur la procédure dérogatoire exceptionnelle qui a permis la reprise de 251 389,64 € de la section d'investissement. Dans un contexte tendanciel de déséquilibre de la section de fonctionnement, cela va permettre de rétablir la situation en 2025.

Jean-François SOTO salue la possibilité de recourir à cette procédure dérogatoire en situation difficile.

Hélène MEUNIER demande si on est en attente d'autres validations avant de pouvoir effectuer cette reprise.

Ségolène DUBOIS répond que l'autorisation a bien été confirmée (par courrier de la DGFIP en date du 4/12/2024).

Laurent SUAU rappelle par principe d'équité, les 4 départements se sont alignés sur une dotation de 70 000 € en 2025, mais que pour faire fonctionner l'EICC, il faut des moyens financiers suffisants.

Ségolène DUBOIS revient sur les éléments exposés en conclusion du rapport. A coûts et effectifs constants, en année classique, il conviendrait que la dotation s'élève à 85 000 €/Département et non 70 000 € pour assurer le fonctionnement de la structure. Pour les actions non récurrentes, il faut pouvoir en plus dégager l'auto-financement de 20%, même si l'Entente diversifie ses sources de financements (publics et privés). L'idéal serait donc une dotation de 90 000€ par Département (c'était 100 000 €/an à la création de l'Entente). A titre d'exemple, en ce qui concerne l'augmentation des coûts, le devis pour refaire les plaques commémoratives qui se sont dégradées avec le temps a doublé par rapport à 2012.

Christophe MORGO met en avant la situation financière extrêmement difficile du Département de l'Hérault qui exclut une augmentation de la dotation.

Hélène MEUNIER rappelle que, même si la situation budgétaire reste satisfaisante en 2025, le Gard est le cinquième département le plus pauvre de France. Plus de 60 % du budget est consacré aux allocations (RSA, personnes âgées, autonomie...). La situation semble s'améliorer pour les DMTO avec la possibilité de voter une augmentation provisoire de 0,5 point pour la part qui revient aux départements. Elle entend que la situation de l'Hérault est compliquée, toutefois elle souligne qu'il s'agit de démarches pour lesquelles les sommes ne sont pas d'une amplitude démesurée, et sont mutualisées pour les territoires, ce qui est salubre dans un contexte de pénurie. Il serait donc intéressant de

maintenir une dotation qui permette de continuer à fonctionner. Ou alors il faut acter qu'on se passe d'un outil comme l'Entente.

Jean-François SOTO indique que l'avenir du département de l'Hérault est en jeu, dans un contexte de RSA qui explose, d'augmentation inexorable de la population (12 000 nouveaux habitants par an sur le Département, 1 000 nouveaux habitants par an sur le seul canton de Gignac), les secteurs du bâtiment et des travaux publics s'effondrent, le socle agricole souffre. La préoccupation est extrême.

Laurent SUAU indique que l'impact de la loi de finance sur les budgets des collectivités devrait être moins important que craint initialement, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt. Il indique que cette année, une dotation de 70 000 € est suffisante (grâce à la reprise de la section d'investissement), mais souhaite sensibiliser les administrateurs sur le fait que ce ne sera pas toujours le cas.

Jacques RIGAUD estime que la dernière décision revient au Président du Département, s'il souhaite accompagner l'Entente ou pas, un budget signifie des orientations et des choix politiques. Il ne faut pas forcément se faire peur pour l'avenir.

Jean-François SOTO répond que le temps de l'argent affluent est désormais terminé et qu'il faut être réaliste et tenir un discours de vérité. Pour l'Hérault, le temps des choix arrive. Certains organismes (EPTB, CPIE) se sont déjà vus réduire leur dotation de 25 % en 2025.

Christophe MORGO précise que 25 départements sont actuellement dans une situation comparable à celle de l'Hérault, d'autres suivront peut-être.

Laurent SUAU répond qu'il se doit d'attirer l'attention sur le besoin de maintenir un certain niveau de dotation. Même si cette année on tient compte des difficultés financières de certains départements ainsi que des incertitudes gouvernementales et budgétaires, il sera refait un tour de table en 2026.

David MINERVA alerte les administrateurs sur le fait que cette démarche UNESCO représente un enjeu majeur, il faut agir en conséquence.

Hélène MEUNIER répond que les perspectives ne sont pas très encourageantes et qu'on peut aussi entendre que tout le monde ne le voit pas de la même manière.

Le Président demande aux administrateurs de prendre acte que le DOB a bien été présenté.

5. Comptes administratif et de gestion 2024

Le Président présente le rapport transmis préalablement à la séance (rapport n°5).

Le Président nouvellement élu et le premier vice-Président, qui a assuré l'intérim, sortent de la salle au moment de la mise au vote des comptes.

Christine PRESNE, deuxième vice-présidente, soumet les compte de gestion et administratif au vote. Ils sont votés à l'unanimité.

6. Budget primitif 2025

Laurent SUAU présente le budget qui est essentiellement un budget de reconduction.

Ségolène DUBOIS présente les 2 tableaux figurant en annexe du rapport n°6 :

- la ventilation des actions non-récurrentes selon les différentes mesures du Plan de gestion (non encore approuvé au niveau national mais validé depuis 1 an et demi au niveau local), faisant apparaître les différents cofinancements mobilisés.

- le détail des dépenses et des recettes ligne budgétaire par ligne budgétaire, qui permet un pilotage fin et en toute transparence du budget. A noter la « mise en réserve » sur des lignes ad hoc (surlignées en jaune) d'une partie (213 000 €) des crédits de fonctionnement résultant de l'opération de reprise, en prévision des années suivantes. Apparaissent également (en grisé) les opérations de neutralisation des dotations aux amortissements concernant l'achat des bâtiments.

Laurent SUAU explique que c'est cette opération de reprise qui explique pourquoi le BP2025 est bien supérieur au réalisé 2024 au niveau du fonctionnement.

Marc SCHWANDER confirme la validité des opérations budgétaires exposées.

Hélène MEUNIER remercie les acteurs institutionnels qui ont permis cette opération dérogatoire pragmatique qui rend possible la continuité de l'action de l'Entente, en attendant des jours meilleurs (ou pas).

Christine PRESNE remercie l'équipe de l'Entente pour ce travail sur le budget.

Le budget prévisionnel 2025 est validé à l'unanimité.

7. Demandes de subventions

Morgane COSTES-MARRE présente les subventions sollicitées auprès de la DRAC (outil de médiation grand public, film sur le parage traditionnel des troupeaux, animations estivales) et de la DREAL Occitanie (outil de médiation grand public, cartes postales, livret de présentation de l'inscription).

Julie HEBRARD présente la subvention sollicitée auprès du Massif Central dans le cadre du déploiement du réseau pastoral Massif Central en 2025-2026.

Ségolène DUBOIS présente la demande faite auprès de la commune de Florac pour la réalisation de l'expo photo estivale sur le thème de la gestion traditionnelle de l'eau dans le monde agro-pastoral.

Ségolène DUBOIS précise que d'autres financeurs seront certainement sollicités dans le courant de l'année 2025 : Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse (exposition estivale), Leader (outils pédagogiques pour les enfants), Région Occitanie, Fondation Nature et Découvertes, mécénat privé (notamment dans le cadre de la préparation de l'année internationale du pastoralisme de 2026).

Jacques RIGAUD indique qu'il convient de se rapprocher de la commune de la Vacquerie qui a lancé tout un programme sur l'eau.

Ségolène DUBOIS explique que la gestion de l'eau et la sauvegarde du patrimoine associé est une thématique qui prend effectivement beaucoup d'ampleur. L'Entente est d'ailleurs impliquée dans plusieurs partenariats, notamment avec des structures gardoises (EPTB Vidourle, Pays Viganais...), autour du thème de la gestion de l'eau (inventaires, études, co-encadrement de stagiaires...).

Les demandes de subvention sont validées à l'unanimité.

8. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de paye du CDG 48

Il est précisé que le coût de la prestation est de 11€ par bulletin.

Le renouvellement de la convention d'adhésion au service de paye du CDG48 est validé à l'unanimité.

9. Adhésion au contrat collectif Protection Santé Complémentaire

Afin d'éviter une rupture de garantie pour les agents ayant souscrit une mutuelle dans le cadre de ce contrat collectif piloté par le CDG48, le Président par intérim Jacques RIGAUD a devancé la délibération du CA en s'engageant au travers d'une lettre d'intention. Les modalités retenues sont celles qui sont le moins impactantes financièrement pour la collectivité, qui se rapprochent le plus de celles qui avaient été précédemment adoptées, et qui conviennent aux agents : contrat à adhésion facultative, participation de la collectivité au plancher légal (15 €/mois/agent), pas de participation pour les enfants.

Laurent SUAU fait part de la renégociation à venir du contrat collectif concernant la Prévoyance au 1^{er} janvier 2026 (avec une participation obligatoire des collectivités qui passe de 5 € à 7 € dès le 1^{er} janvier 2025).

Laurent SUAUA, également Président du CDG48, ne prend pas part au vote. Jacques RIGAUD soumet ces modalités au vote, qui sont validées à l'unanimité.

10. Charte informatique de l'EICC

Dominique LYSZCZARZ présente le projet de charte informatique qui a été rédigé à la suite du travail de remise à plat des conditions d'exercice du télétravail. Ce document a fait l'objet d'une saisine et d'un avis favorable du CST, il est proposé de l'annexer au règlement intérieur.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

11. Information sur les plaques commémoratives

Alain ARGILIER présente le rapport envoyé préalablement à la séance (rapport n°11). Les plaques commémoratives installées il y a 10 ans sont détériorées. Il convient d'en changer au moins 3 sur 4. Le devis pour un remplacement à l'identique a doublé par rapport à 2012 (2 250 € HT contre 1 232 € HT, soit 9 000 € HT pour 4 plaques). Un devis a été demandé au concepteur de la plaque de la maison carrée de Nîmes, qui est en bronze, matériau plus résistant. Chaque plaque coûterait 2 895,86 € HT pièce + 1 950 € HT pour le moule soit 13 533,44 € en tout. Cette solution présente l'avantage d'être plus durable dans le temps, et le moule nous reste acquis si jamais il fallait refaire une plaque.

Les administrateurs valident à l'unanimité la réalisation de plaques en bronze (4 plaques identiques de 1 m sur 60 cm). Les départements doivent communiquer l'emplacement souhaité.

12. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président donne la parole à chacun des 5 agents pour qu'il présente ses missions.

Hélène RIVIERE souligne l'importance de ce partage.

Michèle MANOA demande à ce que les missions des agents et les différents projets en cours apparaissent dans le compte-rendu de la séance.

Alain ARGILIER précise que ces informations seront à retrouver dans le rapport d'activités 2024 qui est en cours de finalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Fait à Florac, le 04/03 /2025

La secrétaire de séance
Valérie FABRE



Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Laurent SUAUA





Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 26 JUIN 2025

Délibération n° : CA_2025_17

Objet : Subvention DREAL Occitanie – Modules UNESCO Pont de Montvert

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 26 juin 2025 à 14h00 dans la salle du conseil de la mairie de la Cavalerie, située place de la mairie, 12 230 la Cavalerie, et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAUI, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : M. Christophe LABORIE avec pouvoir de Mme Christine PRESNE et Mme Hélène RIVIERE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER avec pouvoir de M. Gilles CHASSARY

Pour le Département de l'Hérault : M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Gaëlle LEVEQUE.

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAUI avec pouvoir de M. Denis BERTRAND.

Assistaient à la réunion :

Mme Réjane PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARETS, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente, Mme Claire PIQUET et Mme Paula Lorente, stagiaires à l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Christine PRESNE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Gaëlle LEVEQUE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Luc FALIP. Mme Marie PASSIEUX, M. Denis BERTRAND, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'interprétation du patrimoine est inscrite comme une **exigence de l'UNESCO dans la Convention du patrimoine mondial** et a fait l'objet d'une charte adoptée par l'ICOMOS en 2006. Elle se définit comme « *l'explication, l'analyse d'un site patrimonial, à l'intention du public, en explorant toute sa signification et ses multiples valeurs* ».

En raison de la taille (3000 km² pour la zone inscrite) et de la diversité du Bien Causses et Cévennes (trois zones géologiques différentes), l'idée de **mailler le territoire de sites d'interprétation** est apparue très tôt. Ainsi, dès 2014, les élus parlaient d'avoir « des tours Eiffel », des sites emblématiques forts répartis sur le territoire qui deviendraient des lieux

d'interprétation et de compréhension de la culture agropastorale. Ces hauts-lieux sont complémentaires et mettent en avant différentes facettes de la culture agropastorale.

A ce jour, outre la Maison du site UNESCO à Florac, 2 hauts-lieux sont existants : le domaine de Boissets à Sainte-Enimie (48), inauguré en 2022, et le Belvédère de Blandas au cirque de Navacelles, inauguré en 2023. Un troisième devrait ouvrir ses portes fin 2026 : **il s'agit de la maison du Mont Lozère au Pont de Montvert Sud Mont Lozère**. Ce bâtiment accueillera l'office de tourisme, une antenne du Parc national des Cévennes, ainsi que des collections de l'écomusée du Mont Lozère. Un espace sera également dédié à la mise en avant de l'inscription de Causses et Cévennes au patrimoine mondial par l'intermédiaire de modules d'interprétation.

En effet, malgré la multiplicité des lieux, une cohérence d'ensemble doit être garantie, c'est pourquoi chaque haut-lieu est doté par l'Entente **des « modules Unesco »** créés au départ pour la Maison du site et siège de l'Entente à Florac. Ces derniers sont une introduction au patrimoine mondial, aux valeurs reconnues en Causses et Cévennes. Les reproduire sur chaque haut-lieu (en adaptant l'essence des bois au site) permet de donner une unité à tous les hauts-lieux. Ces modules constituent donc la première partie et introduction de chaque haut-lieu qui ensuite, dans une seconde partie, développe la thématique qui lui est propre et qui correspond à une facette de la culture agropastorale. A la maison du Mont Lozère, la scénographie sera axée sur la vie agricole sur les monts (transhumance...) et mettra en avant les collections de l'écomusée du Mont Lozère.

Les modules Unesco, fournis par l'EICC et dont elle reste propriétaire, abordent les thèmes suivants :

- L'UNESCO et le patrimoine mondial
- Qu'est-ce qu'un paysage culturel vivant et évolutif ?
- La VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) des Causses et Cévennes : une agriculture présente depuis le néolithique, qui a su s'adapter aux contraintes sociologiques, économiques, climatiques et qui continue de façonner le paysage
- L'agropastoralisme : une alchimie entre Paysage, Hommes, Troupeaux à décrypter et à découvrir au travers des paysages, des pratiques et du patrimoine
- L'agropastoralisme méditerranéen : une mosaïque d'élevages et de pratiques
- Le patrimoine généré par l'agropastoralisme.

Certains contenus sont adaptables en continu, comme la cartographie tactile (car réalisée et donc actualisée en interne), ainsi que le contenu des vidéos et des audios.

Il vous est donc proposé de délibérer sur le point suivant :

- Solliciter l'appui financier de la DREAL Occitanie à hauteur de **22 400 €** pour la réalisation de ces modules, ce qui représente **80 % du montant total de 28 000 € HT** (mobilier et équipements audiovisuels).
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 9 des statuts,

ARTICLE PREMIER :

Autorise le Président à solliciter un appui financier de la DREAL Occitanie de 22 400 €.

ARTICLE 2 :

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 27/06/2025

Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le

ID : 048-200032233-20250626-CA_2025_17-DE

S²LOW

Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Communautés de Communes et des Cevennes

Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 19/08/25
- Publiée le : 20/08/25

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le



ID : 048-200032233-20250626-CA_2025_17-DE



Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 26 JUIN 2025

Délibération n° : CA_2025_18

Objet : Adhésion à l'association pour la sauvegarde de l'irrigation gravitaire et des ouvrages associés (ASAIG)

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 26 juin 2025 à 14h00 dans la salle du conseil de la mairie de la Cavalerie, située place de la mairie, 12 230 la Cavalerie, et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAUI, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : M. Christophe LABORIE avec pouvoir de Mme Christine PRESNE et Mme Hélène RIVIERE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER avec pouvoir de M. Gilles CHASSARY

Pour le Département de l'Hérault : M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Gaëlle LEVEQUE.

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAUI avec pouvoir de M. Denis BERTRAND.

Assistaient à la réunion :

Mme Réjane PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente, Mme Claire PIQUET et Mme Paula LORENTE, stagiaires à l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Christine PRESNE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Gaëlle LEVEQUE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Luc FALIP. Mme Marie PASSIEUX, M. Denis BERTRAND, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'irrigation gravitaire traditionnelle a été inscrite en 2023 sur la Liste représentative du **patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'UNESCO**, grâce à l'initiative de 7 pays européens. Cette inscription constitue une reconnaissance internationale de la valeur patrimoniale de cette pratique.

En France, grâce à l'engagement d'un collectif d'acteurs, dont fait partie l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, les savoir-faire et l'organisation sociale qui sous-tendent cette pratique ont été **officiellement inscrits le 4 juin 2024 sur la liste du patrimoine culturel immatériel (PCI) national**.

Cette pratique est bien présente sur la partie cévenole du bien (en témoignent les très nombreux béals (canaux d'irrigation de faible pente, construits à ciel ouvert, creusés à même le sol ou dans la roche, pour amener l'eau aux champs et terrasses cultivées), qui constituent des attributs du bien.

Dans la dynamique de l'inscription au PCI national, le collectif s'est structuré autour d'une association : **L'Association pour la SAuvegarde de l'Irrigation Gravitaire et des ouvrages associés (ASAIG)**, créée en novembre 2024 et dont le siège se situe au site Agropolis de Montpellier. Elle s'inscrit dans une démarche de préservation et de valorisation d'une pratique traditionnelle essentielle à la gestion durable des ressources en eau et à la préservation des paysages agricoles historiques.

Comme mentionné dans ses statuts, l'ASAIG vise à recueillir les différentes connaissances sur l'irrigation gravitaire, agir pour le patrimoine immatériel et matériel en lien avec cette pratique, mettre en œuvre le plan de sauvegarde de l'élément reconnu, assister techniquement et juridiquement ses adhérents et œuvrer pour l'inscription des techniques d'irrigation gravitaire et des ouvrages associés sur la liste représentative du PCI UNESCO. En effet, avec le soutien du ministère de la culture, l'ASAIG s'engage activement pour l'extension de l'inscription au PCI l'UNESCO à d'autres pays dont l'Espagne, la Grèce, le Portugal et le Maroc. L'objectif est d'étendre cette reconnaissance à la France et à ces nations d'ici 2026.

L'adhésion à l'ASAIG, fixée à 60 €/an pour les collectivités, constitue une participation à la sauvegarde de ce patrimoine vivant, dont les **externalités environnementales positives** commencent à être reconnues :

- préservation de la biodiversité,
- lutte contre l'érosion des sols, alimentation des nappes phréatiques et maintien des écosystèmes agricoles durables...

L'irrigation gravitaire, fondée sur l'acheminement de l'eau par canaux sous l'effet de la seule gravité, se caractérise en effet par l'absence de consommation d'énergie et son respect de l'équilibre écologique.

Exemples d'actions déjà mises en œuvre ou en cours par l'ASAIG :

- Organisation d'ateliers thématiques ouverts, dont bénéficie l'EICC (exemple : recherche sur les droits d'eau, présentation des organisations gestionnaires de canaux, projets pédagogiques et de valorisation de béals...)
- Création d'un site internet dédié au partage d'informations et la valorisation de la pratique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE UNIQUE :

Approuve l'adhésion de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes à l'Association pour la sauvegarde de l'irrigation gravitaire et des ouvrages associés (ASAIG).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 14 /08/2025
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes



Laurent SUAU

- **Transmise au représentant de l'État le : 19/08/25**
- **Publiée le : 20/08/25**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le



ID : 048-200032233-20250626-CA_2025_18-DE



Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 26 JUIN 2025

Délibération n° : CA_2025_19

Objet : *Adhésion à la charte de fonctionnement et d'engagement des acteurs
pastoraux du Massif Central, signature de la convention interpartenariale*

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 26 juin 2025 à 14h00 dans la salle du conseil de la mairie de la Cavalerie, située place de la mairie, 12 230 la Cavalerie, et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAUI, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : M. Christophe LABORIE avec pouvoir de Mme Christine PRESNE et Mme Hélène RIVIERE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER avec pouvoir de M. Gilles CHASSARY

Pour le Département de l'Hérault : M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Gaëlle LEVEQUE.

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAUI avec pouvoir de M. Denis BERTRAND.

Assistaient à la réunion :

Mme Réjane PINTARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente, Mme Claire PIQUET et Mme Paula LORENTE, stagiaires à l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Christine PRESNE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Gaëlle LEVEQUE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Luc FALIP. Mme Marie PASSIEUX, M. Denis BERTRAND, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

En 2023 et 2024, 8 structures impliquées dans le soutien au pastoralisme, dont l'EICC, ont travaillé ensemble dans le cadre de la convention PASTOM2 avec le Massif Central. La coordination était assurée par Auvergne Estives (association fédérant les 30 estives collectives d'Auvergne). Dans ce cadre, l'Entente a reçu un financement de 14 592 € du Massif pour la réalisation de 3 vidéos présentant différents systèmes pastoraux caractéristiques du bien Causses et Cévennes, en Aveyron, dans le Gard et dans l'Hérault. Une première vidéo est d'ores et déjà disponible sur le site internet de l'Entente (onglet ressources/vidéos), les deux autres sont en cours de réalisation.

Dans le cadre de la nouvelle convention de Massif Central 2025-2026, les structures qui se sont regroupées pour déposer un dossier commun auprès du Massif Central : Auvergne Estives, le SIDAM (Service inter-chambres Massif Central), les services pastoraux des chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et de l'Ardèche, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie (qui comprend les chambres des départements 30, 34, 46, 48), le COPAGE (Agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère), l'APML (Association pour le pastoralisme de la montagne Limousine), le PNR du Morvan et l'EICC.



Le dossier collaboratif coordonné par Auvergne Estives (chef de file) a été déposé à l'été 2024, pour un montant total de subvention de **130 464 € de FNADT** (80 % de 163 080 €). Le programme est structuré autour de 3 axes :

- Accompagnement des estives collectives, des éleveurs, des bergers et des territoires pastoraux,
- Développement du Réseau pastoral Massif Central,
- Animation du projet pastoral Massif Central.

La convention interpartenariale est en cours de validation par les différentes structures et sera prochainement envoyée à l'EICC pour signature.

Des groupes de travail ont notamment été constitués afin de définir des actions techniques communes à développer et être en mesure de se positionner sur des AAP/AMI thématiques. L'Entente a vocation à co-animer certains groupes de travail, notamment autour du sylvopastoralisme et de la communication sur les spécificités du pastoralisme en Massif Central. De plus, une des rencontres techniques annuelles du réseau est programmée pour les 19 et 20 juin 2025, et sera accueillie en Lozère par l'EICC et le COPAGE, avec un focus sur la question du brûlage pastoral. Pour les années 2025 et 2026, une enveloppe de **7 021, 65 €**, correspondant à 32,5 jours de travail de la chargée de mission agropastoralisme, est ainsi réservée pour l'EICC dans le cadre de cette convention multi-partenariale.

Un Réseau des Acteurs du Pastoralisme en Massif Central est donc en cours de structuration.

L'objectif à terme est de renforcer ce réseau en associant les élus de ces structures mais aussi d'associer de nouvelles structures souhaitant s'impliquer dans la démarche et ayant une action liée au pastoralisme en Massif Central. Les objectifs du réseau sont les suivants :

- Fédérer les acteurs du pastoralisme en Massif central, être un lieu de coordination et porter une volonté commune
- Constituer un lieu d'échange entre les acteurs afin de renforcer la reconnaissance de la pratique pastorale, fondamentale en Massif central
- Renforcer la place du pastoralisme en Massif central et sa reconnaissance auprès des financeurs et des acteurs du pastoralisme à d'autres échelles
- Avoir une action en faveur de la prise en compte du pastoralisme et être force de proposition auprès des politiques publiques
- Faciliter l'échange d'expériences entre les structures impliquées dans le pastoralisme
- Être un lieu de concertation sur des sujets communs
- Insuffler des projets communs, fédérateurs et prospectifs en faveur du pastoralisme et des espaces pastoraux en s'appuyant sur les compétences de chacun
- Diffuser et valoriser les travaux menés à travers les projets déjà en cours :
 - o Formation
 - o Échange d'expériences
 - o Communication
- Préparer suivant les besoins émergents un nouveau projet sur le Pastoralisme en Massif central post 2025
- Communiquer sur le pastoralisme de manière coordonnée.

Il est prévu qu'une gouvernance politique veille au bon fonctionnement du Réseau. Le SIDAM et Auvergne Estives mettent à disposition du réseau un élu référent et le personnel administratif nécessaire pour permettre l'organisation, l'animation des réunions et la réalisation des comptes-rendus.

La charte d'engagement des acteurs pastoraux du Massif Central a été signée par les représentants élus de ces structures en octobre dernier lors de l'édition 2024 du Sommet de l'élevage de Cournon.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE UNIQUE :

Approuve l'adhésion de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes à la charte de fonctionnement et d'engagement des acteurs pastoraux du Massif Central, ainsi que la signature de la convention inter-partenariale.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 14/08/2025
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes



Laurent SUAU

- Transmise au représentant de l'État le : 19/08/25
- Publiée le : 20/08/25

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le



ID : 048-200032233-20250626-CA_2025_19-DE